

Madeleine HERY

## Saint Brice au travers de son conseil municipal

Tome I

1769-1795

Les dernières années royales

La révolution

### Extraits du livre, concernant les curés de Saint-Brice-sous-Forêt :

- |         |            |  |
|---------|------------|--|
| Page 7  | en 1770    | Saint-Brice compte 770 habitants<br>Abatage de l'ancienne église et construction de la nouvelle.   |
| Page 8  | 16/09/1770 | <b>Nicolas CHAPPERON</b> , prêtre curé de Saint-Brice  |
| Page 11 | 9/09/1776  | <b>Nicolas CHAPPERON</b> , prêtre curé de Saint-Brice, puis<br>Il donne la suite à <b>Jean-Jacques MAURY</b> nouveau curé de Saint-Brice,<br>frère de l'abbé MAURY, député royaliste.  |
| Page 15 | 7/09/1778  | <b>Jean-Jacques MAURY</b> , prêtre du diocèse de Vaison, bachelier en<br>Théologie, licencié en lois et curé de Saint-Brice, à fait la cérémonie<br>de la bénédiction de la première pierre de l'église paroissiale de<br>Saint-Brice. |
| Page 19 | 26/12/1779 | <b>Jean-Jacques MAURY</b> curé de Saint Brice a exposé que pour arranger<br>les paroissiens, il proposait de les faire participer à la construction, à<br>leurs frais, d'une tribune au-dessus de la porte principale de l'église.     |

Page 21	23/07/1780	Monsieur le curé <b>Jean-Jacques MAURY</b> est prié de bien vouloir se charger de faire un autel en l'honneur de la très Sainte Vierge.
Page 27	7/07/1784	<b>Le curé MAURY</b> est mentionné
Page 28	24/07/1785	Le curé <b>Jean-Jacques MAURY</b> est mentionné
Page 33	7/10/1790	Dernière signature de compte rendu par <b>Jean-Jacques MAURY</b> curé de Saint-Brice.
Page 33	29/05/1791	<b>Guillaume-Pierre-Nicolas MAZE</b> , nouveau curé de Saint-Brice
Page 34	26/12/1791	<b>Le curé M. MAZE</b> signe accord pour la cession à la commune, de la maison tenant à l'église, servant jusqu'alors de vicariat.
Page 35	17 mai 1792	<b>Le curé Guillaume-Pierre-Nicolas MAZE</b> signe l'achat d'une lampe argentée et d'un guidon du Saint Sacrement de grande valeur en signe d'expiation, parce que la plupart des hommes souffrent des atteintes portées à leur religion, à leur Dieu, sans oser se rebeller contre les méfaits de la révolution en cours.
Page 40	6/07/1788	<b>Jean-Jacques MAURY</b> prêtre, Bachelier en Théologie, licencié es loix, Prieur commandataire de Saint-Ausbert de Bôves, promoteur rural du doyenné de Montmorency, curé de Saint-Brice et membre de l'Assemblée provinciale du département de Saint-Germain-en-Laye, débuté du bureau intérimaire du département de Saint-Germain-en-Laye a présidé à la vente des foins.

Page 43	10/12/1788	<b>M. MAURY</b> curé de Saint-Brice a réuni l'Assemblée municipale pour faire une estimation des pertes subies en raison des pluies incessantes au dernier été, de l'automne, et de l'hiver.
Page 49	10/01/1790	A l'issue des vêpres, <b>Maître Jean-Jacques MAURY</b> , prêtre, a comparu devant l'assemblée, en exécution du décret de l'assemblée Nationale. Il a dicté l'état des biens et revenus de la cure de Saint-Brice.
Page 53	7/02/1790	Assemblée Générale de la Paroisse pour former une nouvelle municipalité selon les lois énoncées de l'Assemblée et sanctionnées par le Roi. Au premier vote, <b>M. MAURY</b> , curé, est nommé président. Le président annonce que la population de la paroisse de Saint-Brice dépasse les 500 habitants
P59		<b>LES ANNEES REVOLUTIONNAIRES</b>
Page 64	1/08/1790	Un drapeau est offert au château de Saint-Brice. Un cortège se forme et se dirige vers l'église de Saint-Brice. Le Procureur « a prié et requis, M. le curé <b>M. MAURY</b> de bien vouloir procéder à la bénédiction du drapeau, ce qu'il a, à l'instant fait. »
Page 69	26/12/1790	Extrait de la loi relative au serment à prêter par les évêques, archevêque et autres ecclésiastiques, fonctionnaires public... pour accepter la constitution civile du clergé acceptée par le Roi. Personne n'est dupe que le Roi est contraint. <b>L'abbé MAURY</b> sera de ceux qui refusent de prêter serment.
Page 76	12/04/1791	<b>Le père J.J. MAURY</b> est encore mentionné.

Page 77	29/04/1791	<p><b>Le père J.J. MAURY</b> n'a plus le titre de curé. On ne sait où il se cache. Il émigrera d'abord à Londres, puis en Italie à Monteflasconi, dont son frère l'abbé Jean MAURY sera évêque, et lui, son vicaire général. Maître MAINBSAY fait voter les représentants du village concernant leur nouveau curé</p> <p>A l'unanimité, le vicaire <b>Guillaume-Pierre MAZE sera élu.</b></p>
Page 78	12/05/1791	<p>Le maire déclare : « qu'il est une nécessité indispensable qu'il y ait un vicaire dans cette paroisse, dont la population est d'environ 900 âmes, d'autant qu'il y en eut de tout temps ».</p>
Page 94	30/10/1792	<p>En vertu de la Loi du 20 septembre 1792, <b>le curé MAZE</b> remet les registres de la Paroisse pour inventaire, puis le maire les récupèrera.</p>
Page 103	24/04/1793	<p>« <b>Guillaume-Pierre-Nicolas MAZÉ</b> fait une pétition à la Convention Nationale au nom de la commune, pour obtenir des représentants du Peuple Souverain la fixation du prix des subsistances dans l'étendue de la République, car personne ne doute que la rareté factice des dits subsistance ne peut provenir que de la malveillance des ennemis du bien public ».</p> <p>-Cette motion, mise aux voix est approuvée.</p>
Page 104	13/05/1793	<p>Nous maire de Saint-Brice., certifions que : « <b>Le citoyen Guillaume-Pierre-Nicolas Mazé, curé</b>, âgé de 32 ans, taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez bien fait, bouche petite, menton et visage ronds, réside en la dite commune depuis plus de six mois, sans interruption, qu'il est à son poste et qu'il n'a pas quitté depuis son installation. En foi de quoi, nous avons délivré le présent qui a été affiché pendant trois jours à la porte de la Maison commune aux termes de la loi, et y celui fait opposer le sceau de notre municipalité et le contre seing du secrétaire ».</p>

- Page 121      3/09/1793      ---le citoyen MAZÉ curé (de Saint-Brice), comme témoin plus particulier de la bienfaisance,----
- Page 129      29/10/1793      Assemblé du corps municipal, c'est-à-dire de ce qu'il en reste.**THORIGNY maire**, DURAND et UZEROT officiers municipaux.  
Le maire d'éclare que pour la sûreté publique, il faut s'assurer du désarmement complet des maisons de ceux qui sont en état d'arrestation. Il est important de confisquer les armes à ceux qui leur sont attachés en quelque qualité que ce soit, pour les mettre entièrement hors d'état de nuire. Il sera donc fait perquisition exacte chez Benoist, Latour, Chapon, Navellier et Remond. Belle occasion de fouiller chez les absents, mais pourquoi pas chez Mazé ?
- P 130      3/11/1793      Assemblée générale des citoyens dans l'église.  
La commune ne peut supporter plus longtemps d'être désigné par un nom de Saint. Dorénavant, elle s'appellera : « Brice Libre ». **Lorgery** ravi de continuer à toucher ses 500 £ annuelles, fait un long discours de remerciement à la commune et aussi de remerciements envers son état de prêtre. En voici des passages : « ---Citoyens, pour vous la présenter avec toute sa force, cette vérité, j'emprunte les expressions de Voltaire, ce philosophe à qui le révolution a de si grandes obligations pour vous dire avec lui : Nos prêtre ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Notre crédulité fait toute leur science. La voila cette vérité que Voltaire a proclamé sur le despotisme, cette vérité qui triomphe aujourd'hui de tous les obstacles, de toutes les barrières, de toutes les supercheries. Oui, votre crédulité fait depuis longtemps, toute la science de mes semblables et c'est cette crédulité que je veux guérir, en vous faisant publiquement ma profession de foi ». Dans sa péroraison, il proclame : Je déclare que, de ce moment, je renonce à toutes fonction ecclésiastique, ne voyez plus en moi qu'un citoyen, un Français.

Page 140      25/12/1793 = 5 nivôse an II      Pour la première fois depuis des siècles en France, ce 25 décembre n'est plus Noël. Ils sont certainement nombreux ceux qui prient en cachette, dans l'intimité de leurs foyers. Il est probable qu'il y a cérémonie secrète au cœur de la Tour du Névant, que l'on a su plus tard, avoir été le lieu de rendez-vous des prêtres réfractaires cachés dans la région.

Une lettre du comité de Sûreté de la Convention nationale demande des précisions sur l'incarcération du **citoyen MAZÉ** qui, selon **Thorigny**, n'avait été arrêté que sur ordre de l'aristocratie. Le Comité ne sait rien, pas même le lieu de sa détention.

Page 150      26/02/1794 = 8 ventôse an II      Le Conseil accepte l'offre du citoyen Tanié, défenseur officieux, de se charger des démarches et poursuites nécessaires pour l'élargissement **du citoyen MAZÉ, ancien curé**. Il l'autorise à faire toutes poursuites et signer toutes procédures qu'il jugera utile, pour le succès de la cause du **patriote MAZÉ**. Le Conseil considérant ensuite que la commune a, par le fait, renoncé à tout culte public depuis la **démission et renonciation du citoyen Lorgery**, lequel n'a été remplacé par aucun autre ecclésiastique, que cette renonciation tacite ne suffit pas pour que la commune puisse user du bénéfice du décret du 25 brumaire dernier qui destine au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique, les presbytères des communes qui auront renoncé au culte public. ».....

1<sup>er</sup> mars 1794 = 11 ventôse an II

Assemblée Générale de tous les citoyens où le maire explique à ses administrés : « que l'objet de la présente assemblée n'était pas de nuire à la liberté de chaque individu de pratiquer tel culte que bon lui semble, pourvu qu'il n'ait aucun caractère de publicité, ni rien de contraire aux lois ». Par assis et levés, 41 citoyens ont voté pour la suppression de tout culte public. Les membres des comités étant absents, on va les chercher, ce qui porte les suffrages à 49 acquiescements, et un seul « non » émis par un courageux : Louis Foyer. Le citoyen Jacques Morel, dit renoncer aux prêtres, mais pas au culte catholique.

4 mars 1794 = 14 ventôse an II

A 8 heures du matin, Marie-Madeleine Tavernier est venue chercher le secrétaire greffier pour qu'il constate qu'un scellé apposé sur le secrétaire de l'ex curé MAZÉ, en détention a été rompu.

-----Le procureur demande exécution pleine et entière de la loi, indique qu'il sera, sur le champ donné un mandat d'arrêt contre la citoyenne Marie-Madeleine Tavernier, veuve Thorigny.

Ce jour, le **citoyen MAZé, ex curé (de Saint-Brice)** a prononcé un long discours :

« Mes chers concitoyens,

Des inculpations très graves avaient été dirigées contre moi. Enlevé du milieu de vous, au moment où je m’y attendais le moins. Je fus incarcéré et traduit enfin au Tribunal Révolutionnaire. Pendant plus de 7 mois qu’a duré ma détention je n’ai éprouvé qu’un seul sentiment douloureux : celui de me voir séparé de ceux qui m’avaient jusqu’alors honoré de leur confiance et dont l’amitié non moins généreuse que républicaine a tant contribué à me faire supporter avec courage l’adversité qui, toujours élève et ennoblit l’âme du vrai citoyen. Fort de ma conscience, connaissant les principes de justice que vous professez, convaincu de l’impartialité du tribunal qui me devait juger, j’ai attendu dans le calme de l’innocence, le moment où mes juges allaient se prononcer sur ma destinée... »

Ensuite le citoyen Tanié qui a défendu **MAZé** aux frais de la commune, fait aussi un discours.

Le Conseil général applaudit, mais ne commente pas. Le ci-devant curé ne retrouve ni un emploi, ni un logis, puisque ses meubles sont tassés dans une seule pièce. Il revient un peu trop tard : ses amis ne sont plus officiers municipaux.

Les scellés seront levés sur ses meubles. Un certificat de civisme et une carte de sûreté lui seront remis ; c’est tout.



Page 159      26 avril 1794 = 7 floréal an II

Le **citoyen MAZé** a remis à la municipalité un calice et sa patène. L'un et l'autre en vermeil pesant 2 livres, 2 onces. Ils étaient restés chez lui, donc sous scellés. Il lui en est donné décharge.

Page 160      29 avril 1794 = 10 floréal an II

-----  
Lecture est faite d'une lettre du citoyen Crassous, portant que les communes qui auront renoncé au culte de la superstition, devront vendre les linges, bois, planches et autres objets qui servaient uniquement au culte. Le produit de la vente devra être employé soit au soulagement des pauvres, soit pour les besoins de la commune.

Page 174      6 septembre 1794 = 20 fructidor an II

Ce n'est qu'après un rappel direct du représentant du peuple, Crassous, que les officiers municipaux se décident à mettre en vente « tous les habillements et ornements qui servaient à desservir les offices de l'ancienne église ». C'est dans cette église même, que 21 lots sont mis en adjudication. On n'y trouve ni aube, ni chasuble, ni étole. Des mains pieuses ont dû les découdre pour qu'elles ne soient pas profanées, car l'on offre un lot de morceaux d'étoffes, de soie, un lot de morceaux de velours cramoisi, un lot de satin, un lot de doublure noire, un lot de franges, un lot de toile, etc. La vente a rapporté : 300 £ 13 sols.

Le même jour, comme chaque décade, les dernières lois ont été lues dans le Temple, puis lecture a été faite d'une lettre adressée aux habitants de la commune de Saint-Brice, provenant du **citoyen MAZÉ, se disant curé constitutionnel**. Lettre non datée, timbrée de Valognes, Il parle de la profanation du Temple, des excès commis. Rend grâce au Tout Puissant qu'au milieu de si grand désordres, il se soit trouvé des âmes assez chrétiennes pour conserver la foi. Lui qui se disait révolutionnaire, ne le serait-il plus ? Ou est-ce un plaidoyer pro Domo ? Il annonce son retour prochain. Du moins, il l'espère, car il dit « être toujours curé de Saint-Brice ». Le temps n'est pas loin, où il disait « Brice Libre ».